

Le chanvre fermier tente de trouver sa place

Publié 18/09/2017 22:01



Le chanvre aère les sols en plongeant profondément (photo Christophe Tréhet)

Interview d'Alexandre Céalis, salarié permanent de l'association Chanvriers en circuits courts.

Votre association regroupe des producteurs de chanvre en France. Quel est son intérêt agronomique et comment se développent les filières fermières aujourd'hui ?

Alexandre Céalis : « Chanvriers en circuits courts associe sept groupes de producteurs de chanvre situés partout en France, dont la Scic Eco-Pertica localisée dans l'Orne et pour laquelle je travaille également. Mais il faut ajouter à cela une dizaine de collectifs, notamment des groupes en cours de création. Ces structures regroupent des producteurs fermiers, c'est-à-dire qui distribuent en direct le chanvre qu'ils cultivent. Historiquement, le chanvre était assez répandu en France jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale. Il était surtout cultivé pour la fibre à partir de laquelle on fabriquait des cordes et du tissu. Après avoir disparu, cette culture se développe à nouveau depuis les années 60, et plus particulièrement depuis quelques années. Le chanvre a de nombreuses qualités. En filière fermière, on peut le valoriser presque en totalité : la partie cellulosique de la tige, appelée la chénebotte, est utilisée pour fabriquer du matériau d'isolation en vrac, en rouleau de laine ou intégrée à un béton avec de la chaux. Les graines peuvent être consommées en alimentation humaine. L'autre grand avantage de cette plante est qu'elle se cultive facilement. Elle est rustique, s'implante très bien grâce à une croissance rapide et ne nécessite donc pas ou peu d'intrants. C'est aussi une bonne tête d'assolement notamment car elle aère les sols en plongeant profondément. »

Comment se structurent les filières fermières ? À quels enjeux font-elles face ?

« La première difficulté que nous avons rencontrée ici dans l'Orne a été de retrouver les savoir-faire agricoles, les variétés et de recréer des outils de récolte pour extraire la fibre de la tige. Les groupes de producteurs modifient pour cela de vieilles machines agricoles. La distribution de nos produits constitue le deuxième défi. Il faut les faire connaître mais, surtout, pour la chénebotte destinée au secteur de la construction, nous rencontrons des contraintes réglementaires lourdes. Pour qu'un produit puisse être utilisé par un artisan, il faut en effet dans la plupart des cas qu'il bénéficie d'une autorisation du Centre scientifique et technique du bâtiment. Le sésame qui donne accès aux assurances décennales. Mais déposer un dossier au CSTN demande des moyens financiers que nous n'avons pas. Nous travaillons donc pour l'instant surtout avec des autoconstructeurs. En parallèle nous militons pour la reconnaissance du chanvre fermier, qui peut être mis en œuvre sous certaines conditions, et menons des programmes de recherche sur ses qualités techniques. »